



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 13176

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur le projet de délocalisation de l'activité de réparation de pièces du moteur CFM 56 - réalisées aujourd'hui par la société SAFRAN SNECMA sur le site de Châtelleraut - vers le Mexique. Le lancement de ce projet débutera en cette fin d'année avec pour objectif une délocalisation du début de la production fin 2014. L'effectif menacé par ce plan de délocalisation est de plus d'une centaine de salariés, sans compter les emplois induits. Une fois de plus, c'est le critère unique de la rentabilité financière qui a présidé au choix de la direction de l'entreprise. SAFRAN SNECMA a d'ores et déjà délocalisé de nombreuses productions (usinage en Chine, au Mexique, fonderie fine en Chine, réparation, études...) et fabrique seulement 10 % à 15 % de ses moteurs sur ses sites de production en France. Il rappelle que l'État est actionnaire de l'entreprise à hauteur de 30 %. En conséquence, il souhaiterait connaître les mesures envisagées pour empêcher la destruction de ces emplois et cette nouvelle entaille dans le tissu industriel de notre territoire qui semble d'autant moins justifiée que le carnet de commandes de l'entreprise est plein pour plusieurs années. Il lui demande les moyens que l'État actionnaire compte mettre en œuvre pour anticiper et contrecarrer cette tendance et permettre la sauvegarde des emplois en France.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13176

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7335

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)